Niveau(x) d'enseignement: 5 Numéro EDUQ : 9370748
Centre d'intérêt: 620

Profil des coopératives du milieu scolaire de 1986 à 1990 / [préparé par la Direction des coopératives, Ministère de l'industrie, du commerce et de la technologie]. -- [Québec] : Le Ministère, Direction des communications, c1993.
31 p. : ill. ; 28 cm.

Code: 93-03; 2095. Bibliogr.: p. 31.

ISBN 2-550-27407-5

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Direction des coopératives

Descripteur(s): Coopérative étudiante * Historique * Finances * Statistiques * Secondaire (Ordre d'enseignement) * Collégial (Ordre d'enseignement) * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Le document présente, en premier lieu, un bref historique des coopératives du milieu scolaire. En second lieu, il fait part de l'évolution de leur nombre, de leurs revenus et de leurs membres entre les années 1986 à 1990. Puis, il trace leur portrait financier pour la même période. Finalement, il aborde leur impact dans le milieu scolaire. Les tableaux des ratios financiers des coopératives figurent en annexe.

Type de document:

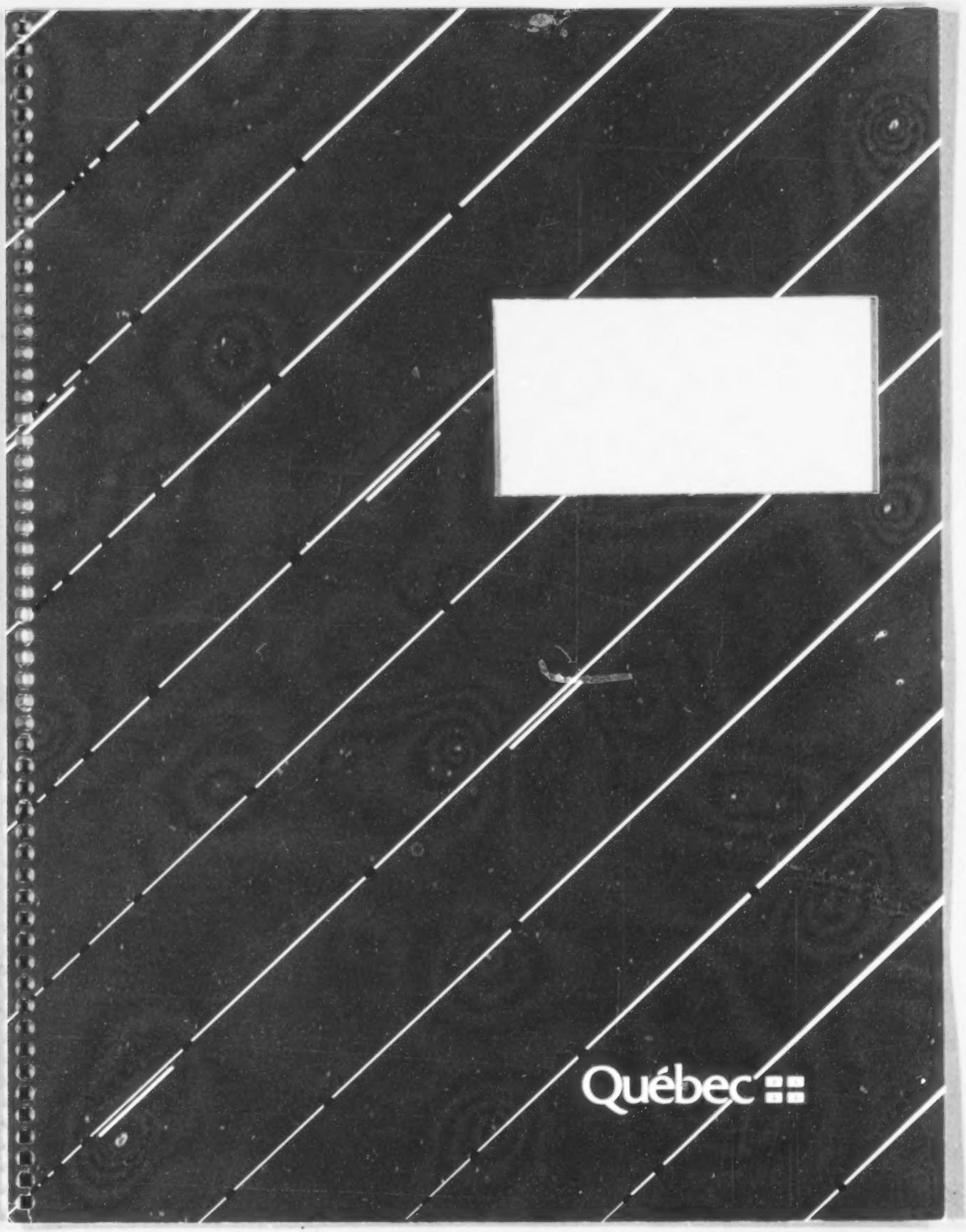
Québec

9370748

PROFIL DES COOPÉRATIVES DU MILIEU SCOLAIRE DE 1986 À 1990

Québec

TABLE DES MATIÈRES

Page

Table des matières 3
Liste des graphiques 5
Liste des tableaux 6

CHAPITRE 1
Historique 7
1.1 Les premiers pas 7
1.2 Influence du clergé 7
1.3 Nouveau départ 8
1.4 Interventions gouvernementales 8
1.5 Dernière génération 9

CHAPITRE 2
Les coopératives du milieu scolaire
2.1 Développement des coopératives du milieu scolaire 11
2.2 Répartition régionale des coopératives, de leurs revenus et de leurs membres 12
2.3 Évolution et répartition du nombre de coopératives de 1986 à 1990 13
2.4 Évolution des revenus de 1986 à 1990 13
2.5 Opérations effectuées par les membres 15
2.6 Évolution des actifs de 1986 à 1990 15

CHAPITRE 3
Le portrait financier
3.1 Évolution des trop-perçus de 1986 à 1990 17
3.2 Les ratios financiers 18
3.2.1 Les ratios de rentabilité 19
3.2.2 Les ratios de gestion 19
3.2.3 Les ratios de liquidité 20
3.2.4 Les ratios de solvabilité 20

CHAPITRE 4
Impact des coopératives du milieu scolaire
4.1 Le nombre de membres 21
4.2 Le rôle socioéconomique 21

CONCLUSION 23

ANNEXE I Liste des régions administratives 25
ANNEXE II Définition des ratios financiers 26
ANNEXE III Ratios financiers des coopératives du milieu secondaire, de 1986 à 1990 27

ANNEXE IV Ratios financiers des coopératives du milieu collégial, de 1986 à 1990 28

ANNEXE V Ratios financiers des coopératives du milieu universitaire, de 1986 à 1990 29

ANNEXE VI Évolution des actifs des coopératives du milieu scolaire, selon la région, de 1986 à 1990 (000 $) 30

BIBLIOGRAPHIE 31

LISTE DES GRAPHIQUES

Page

Graphique 1 : Répartition des coopératives du milieu scolaire, selon l'année de fondation 11

Graphique 2 : Évolution des revenus des coopératives du milieu scolaire, de 1986 à 1990 (000 $) 13

Graphique 3 : Évolution des actifs des coopératives du milieu scolaire, de 1986 à 1990 (000 $) 15

Graphique 4 : Évolution des trop-perçus des coopératives du milieu scolaire, de 1986 à 1990 ($) 17

LISTE DES TABLEAUX

Page

Tableau 1 : Répartition régionale des coopératives du milieu scolaire, des membres et des revenus, en 1990 12

Tableau 2 : Évolution du nombre de coopératives du milieu scolaire, de 1986 à 1990 13

Tableau 3 : Évolution des revenus des coopératives du milieu scolaire selon la catégorie, de 1986 à 1990 (000 $) 14

Tableau 4 : Évolution des ventes des coopératives par membre selon la catégorie, de 1986 à 1990 ($) 14

Tableau 5 : Évolution des actifs des coopératives du milieu scolaire, selon la catégorie, de 1986 à 1990 (000 $) 15

Tableau 6 : Évolution des trop-perçus des coopératives du milieu scolaire selon la catégorie, de 1986 à 1990 17

Tableau 7 : Ratios financiers de l'ensemble des coopératives du milieu scolaire, de 1986 à 1990 18

Tableau 8 : Évolution du nombre de membres vs le nombre de coopératives du milieu scolaire, de 1986 à 1990 21

1 HISTORIQUE

1.1 LES PREMIERS PAS

Au Québec, la première coopérative en milieu scolaire a vu le jour en 1940, en même temps que la première caisse scolaire. Toutefois, c'était une association « de bonne foi » puisqu'elle n'était pas légalement constituée. Les autorités de l'école Saint-François-Xavier-de-Lévis souhaitaient, en mettant sur pied cette cooperative, inculquer aux élèves une connaissance pratique de la coopération.

Le privilège d'être la première véritable coopérative en milieu scolaire revient à la Coopérative des étudiants du séminaire de Nicolet. Elle a été officiellement constituée en 1941.

1.2 INFLUENCE DU CLERGÉ

Le clergé a joué un rôle de premier plan dans le développement du mouvement coopératif québécois. Pensons aux coopératives agricoles qui sont nées des efforts de l'abbé D'Allaire, à Alphonse Desjardins, qui bénéficiait aussi de l'appui du clergé dans sa démarche, ou au père Georges-Henri Lévesque, fondateur du Conseil supérieur de la coopération, devenu aujourd'hui le CCQ (Conseil de la coopération du Québec). Les autorités ecclésiastiques de l'époque voyaient un certain lien entre l'action coopérative et l'action chrétienne. C'est d'ailleurs une organisation patronnée par le clergé, les JEC (Jeunesses étudiantes catholiques), qui a fait la promotion du mouvement coopératif dans les écoles. Grâce aux efforts déployés par cette dernière, la coopération en milieu scolaire s'est développée rapidement. En 1944, on comptait déjà 18 coopératives étudiantes, dont la moitié était légalement constituée, ainsi que 12 caisses scolaires.

Les JEC offraient des services de promotion et d'éducation coopérative en publiant des articles dans les journaux étudiants et en organisant des activités de formation telles que des colloques, séminaires ou des camps de vacances. Elles offraient aussi un soutien à la préparation de la demande de constitution, à la tenue de livres et à la gestion des coopératives. De plus, les JEC ont mis en place des mécanismes de liaisons entre coopératives et encouragé la formation d'une fédération de coopératives étudiantes.

Dès 1945, le Service d'information coopérative des JEC mettait des services à la disposition de plus de 60 coopératives légalement constituées ou non. Ses nombreuses interventions auprès des coopératives ont mené à la formation, en 1947, de la première fédération de coopératives en milieu scolaire, la FCE (Fédération des coopératives étudiantes). Celle-ci exerçait alors le rôle de grossiste, de contrôleur de la situation financière des coopératives et de promoteur de la formule coopérative.

Toutefois, l'existence de cette première fédération sera brève, puisque dès 1949, elle connaît des difficultés financières qui l'amèneront, en 1951, à cesser ses activités. On attribue cet échec à l'inexpérience des promoteurs et à leur méconnaissance des règles du coopératisme, au taux élevé de rotation des administrateurs en cours de mandat, et, enfin, au désintéressement des membres.

Cette fermeture laissera les coopératives sans grossiste ni service de soutien. Pour leur part, les coopératives connaissent aussi des problèmes identiques à ceux de leur fédération : désintéressement des membres, inexpérience et haut taux de rotation des administrateurs. À cela il faut ajouter, dans certains cas, de mauvaises relations avec les autorités scolaires et le manque de locaux adéquats. Tous ces facteurs conjugués rendent aléatoire l'existence de ces coopératives et provoquent la disparition de plusieurs d'entre elles.

1.3 NOUVEAU DÉPART

Au début des années 1960, les importants changements sociaux, tels que la réforme du système scolaire et la montée du nationalisme, ont favorisé l'émergence d'un nouveau mouvement coopératif en milieu scolaire. En effet, après une dizaine d'années de stagnation, ce dernier renaît grâce à l'UGEQ (Union générale des étudiants du Québec). Cet organisme, fondé en 1964, reprend l'action entreprise, quelques années plus tôt, par la FAGECCQ (Fédération des associations générales des étudiants des collèges classiques du Québec) en matière de promotion du coopératisme. Le mouvement coopératif étudiant est perçu comme un moyen d'obtenir un pouvoir économique.

À partir des conclusions d'une étude qu'elle a réalisée, l'UGEQ a procédé à la mise en place d'un programme de développement des coopératives étudiantes. Cette étude concluait notamment que l'échec des coopératives scolaires était dû à l'absence de motivation du milieu étudiant et au manque de coopération avec les autres types de coopératives. C'est pourquoi, dans son programme de relance concernant la fondation de coopératives dans les établissements d'enseignement secondaire, technique ou collégial, elle a mis l'accent sur la formation de bureaux régionaux d'éducation coopérative et sur la mise sur pied d'un centre de documentation et d'études coopératives.

En 1966, l'UGEQ, la FAGCCQ et cinq coopératives étudiantes forment la deuxième fédération, la FCEQ (Fédération des coopératives étudiantes du Québec). Cette dernière se donne pour mission d'assurer la promotion de la coopération étudiante, la formation dans ce domaine ainsi que l'approvisionnement des coopératives. Pour cela, elle reçoit l'appui financier du CCQ (Conseil de la coopération du Québec) et de la Société de fiducie du Québec. L'année suivante, la fédération crée Fournisco enr. pour assurer la distribution d'articles scolaires et de papeterie. Par ailleurs, elle se réserve le droit de transiger directement avec les fournisseurs en ce qui concerne l'achat et la distribution de manuels scolaires en français.

Sous son influence, le nombre de coopératives atteint 63 à la fin des années 60. À son tour, la FCEQ connaît des difficultés financières si bien qu'en 1969, elle n'a pas encore atteint son seuil de rentabilité. De plus, elle fait face à des problèmes administratifs et de gestion. Pour consolider sa situation financière, elle présente alors une demande de prêt à une banque, mais sans succès. Devant cet échec, la fédération se tourne vers le mouvement coopératif, qui lui accorde un prêt de 35 000 $. Toutefois, cette somme se révèle insuffisante pour lui permettre de résoudre ses problèmes financiers et elle doit faire appel aux autorités gouvernementales ainsi qu'aux institutions coopératives pour se sortir de cette impasse.

1.4 INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES

Informé de la situation financière précaire de la fédération, le ministère de l'Éducation, le ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, ainsi que les institutions financières du mouvement coopératif se concertent pour étudier la demande d'aide financière. Leur acceptation est cependant assujettie à certaines conditions, dont la création d'un comité composé de représentants de chacune des parties. Son mandat consistera à étudier les normes de fonctionnement des coopératives étudiantes, les conditions d'affiliation d'une coopérative locale à la FCEQ et les mesures à prendre pour faire la promotion d'une gestion efficace, et à proposer, s'il y lieu, des amendements aux dispositions et aux lois relatives aux coopératives étudiantes. À ce comité, le ministère de l'Éducation est représenté par le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. Ainsi, en avril 1970, le ministère de l'Éducation garantit un prêt de 100 000 $ et, quatre mois plus tard, un prêt additionnel de 50 000 $. Toutefois, ces apports financiers s'avèrent encore insuffisants pour rétablir la santé financière de la fédération, qui, finalement, se déclarera en faillite en 1973.

Une fois de plus, l'isolement des coopératives et la perte du soutien à l'éducation et à la gestion provoqués par la disparition de la fédération, entraînent la fermeture de nombreuses coopératives. Les causes de ce deuxième échec sont semblables à celles du premier : taux de rotation élevé des administrateurs, manque de connaissances des règles du coopératisme, absence d'éducation coopérative, sous-capitalisation des coopératives membres, erreurs de gestion administrative, conflits entre les coopératives et les maisons d'enseignement et, finalement, difficultés du secteur de la librairie et de la papeterie.

Ce contexte amènera le ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, en accord avec le ministère de l'Éducation et le CCQ, à décréter, en 1973, un moratoire empêchant toute formation de coopérative en milieu scolaire. Cependant, malgré cette décision, un certain nombre de coopératives exercent leurs activités sans statut légal. Vers le milieu des années 1970, des pressions sont exercées pour que le gouvernement lève le moratoire.

Le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, à titre de représentant du ministère de l'Éducation, accorde, en 1976, une subvention au CCQ pour la mise sur pied d'un comité d'étude sur le mouvement. Les objectifs de cette étude sont de déterminer les causes de l'échec de la FCEQ, d'analyser l'état du mouvement coopératif étudiant et de réfléchir sur l'avenir de ce dernier. Le rapport, présenté en 1977, concluait à l'importance de soutenir le mouvement et définissait certaines voies de développement.

Faisant suite à ce rapport, le ministère des Institutions financières et Coopératives annonce, en 1979, son intention de lever le moratoire afin de relancer ce secteur coopératif. Il met sur pied un comité interministériel composé de représentants du ministère de l'Éducation, du ministère des Institutions financières et Coopératives, du CCQ et des coopératives étudiantes et ayant pour mandat de structurer le développement de la coopération étudiante. Pour ce faire, le Comité interministériel permanent de relance des coopératives en milieu scolaire devra élaborer un plan stratégique de développement et en assurer le suivi. Il déposera son rapport en 1982.

1.5 DERNIÈRE GÉNÉRATION

Pour les coopératives en milieu scolaire, 1980 constitue une année décisive marquée d'événements très importants. Mentionnons, en premier lieu, la tenue du Sommet sur la coopération, qui constituera l'occasion de réaffirmer le caractère fondamental du dossier des coopératives en milieu étudiant et de lever officiellement le moratoire les touchant.

C'est également à la fin de cette année que se réunissent 22 coopératives scolaires, au cégep de Victoriaville, pour discuter de leur avenir. Les représentants de celles-ci concluent à la nécessité de se regrouper et, pour ce faire, ils mettent sur pied le Comité provisoire pour le regroupement des coopératives québécoises en milieu scolaire. Ce dernier établira des liens entre les coopératives et les différents intervenants.

En 1982, se tient une autre rencontre pendant laquelle 26 des 32 coopératives présentes se prononcent en faveur d'un regroupement. Lors de cette rencontre, les coopératives obtiendront un consensus pour entreprendre les démarches juridiques concernant la nouvelle fédération ainsi que son autofinancement (contribution au prorata du chiffre d'affaires du membre).

À l'assemblée de préorganisation, tenue en avril 1983, sont présentes 26 coopératives. À ce moment, elles identifient des services à offrir aux membres, tels que la représentation officielle, l'éducation et la promotion coopérative, ainsi que la formation des administrateurs. Les fondateurs excluent le rôle de grossiste des fonctions de la nouvelle fédération.

Le 12 novembre 1983, la Gazette officielle du Québec publie l'avis de constitution de la FCQMS (Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire). L'assemblée d'organisation de cette dernière regroupait une trentaine de coopératives.

Sous la direction de la fédération, le nombre de coopératives ne cesse de croître. En effet, on assiste à la création de plus de 67 coopératives durant les années 80. Parallèlement, elle développe l'intercoopération avec le milieu et signe avec le Mouvement Desjardins une entente d'une durée de cinq ans et portant sur l'échange de services. Toutefois, la volonté des coopératives de diversifier leurs opérations, par exemple en achetant des écoles de conduite, ne va pas sans créer de remous et entraîne des discussions au sein du mouvement.

La fédération joue un rôle de plus en plus actif. Elle met sur pied notamment un fonds de développement servant à des besoins temporaires de financement des coopératives membres. Vers la fin de 1988, elle instaure un regroupement d'achat afin de négocier de meilleurs prix et conditions d'achat.

En 1990, donnant suite aux démarches entreprises par elle, le ministère de l'Éducation adopte un programme de prêt pour l'achat d'ordinateurs favorisant les coopératives étudiantes. Ainsi, ce programme permet à un étudiant de niveau collégial ou universitaire d'obtenir une garantie de prêt et un taux d'intérêt avantageux pour acheter un microordinateur, à la condition, entre autres, que cet achat soit fait auprès d'une coopérative.

Depuis quelques années, le mouvement des coopératives en milieu scolaire croît rapidement. C'est surtout dans le secteur des écoles secondaires qu'il se développe. On explore également la mise sur pied de nouveaux services, tels que celui de l'informatique. À cet effet, afin de mieux répondre aux besoins de ses membres, la Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire a mis sur pied, en 1992, le Centre d'informatique provincial. L'instauration de ce dernier s'est fait par l'acquisition d'un des fournisseurs de la fédération (Cybernétique inc.). À l'instar des coopératives et fédérations dynamiques, la FCQMS sait adopter sa réponse aux besoins de ses membres.

2 LES COOPÉRATIVES DU MILIEU SCOLAIRE

2.1 DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES DU MILIEU SCOLAIRE

Le mouvement coopératif scolaire s'est développé suivant trois phases successives. La première phase a débuté dans les années 40 avec la création, en 1941, de la première coopérative étudiante, la Coopérative des étudiants du Séminaire de Nicolet. Cette dernière, rappelons-le, a été dissoute par décret en 1989, après 48 ans d'existence. Soulignons que 1944 fut une année propice à la fondation de ce type de coopératives, puisque 9 des 16 coopératives constituées (voir graphique 1) lors de cette première phase de développement, l'ont été cette année-là. De ce nombre, quatre coopératives sont toujours en activité. La dernière coopérative de cette première période a été fondée en 1949. C'est également en 1949 que la fédération connaît ses premières difficultés financières, qui entraîneront sa dissolution quelques années plus tard. Ce n'est que 12 ans plus tard, soit en 1961, que l'on assistera à la mise sur pied d'une nouvelle coopérative étudiante.

Le Québec des années 60 vit de profonds changements, il est marqué par la Révolution tranquille et la montée du nationalisme économique. Le milieu étudiant n'y échappe pas et connaît, lui aussi, un regain de vitalité. C'est ainsi qu'entre 1960 et 1969, 51 coopératives étudiantes voient le jour, dont 44 durant la deuxième moitié de cette décennie. Durant les années 70, on assiste à la constitution de 25 coopératives, toutes entre 1970 et 1973. En effet, à compter de 1973, le moratoire empêche la formation de nouvelles coopératives étudiantes.

La dernière phase de développement a commencé en 1980, avec la levée du moratoire et le désir des coopératives existantes de se regrouper. Entre 1980 et 1983, année de fondation de la dernière fédération, on assiste à la constitution de 20 coopératives. La fédération joue un rôle de plus en plus actif dans son milieu, en collaborant à la création de 47 nouvelles coopératives étudiantes, de 1984 à 1989. Depuis 1990, 17 coopératives ont obtenu leurs statuts de constitution. C'est maintenant dans les établissements d'enseignement secondaire que se développe le mouvement puisqu'on retrouve des coopératives dans la majorité des collèges et universités du Québec.

GRAPHIQUE 1

Répartition des coopératives du milieu scolaire, selon l'année de fondation

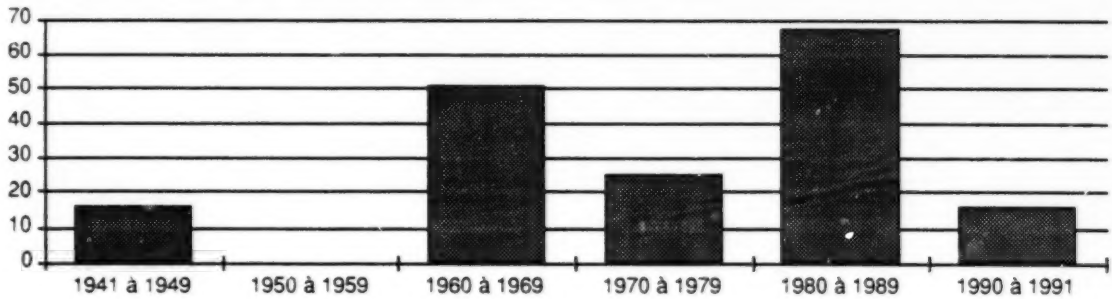

Source : Direction des coopératives, MICT

2.2 RÉPARTITION RÉGIONALE DES COOPÉRATIVES, DE LEURS REVENUS ET DE LEURS MEMBRES

On comptait, en 1990, 85 coopératives ayant des activités économiques et qui ont transmis leurs états financiers à la Direction des coopératives. Ces entreprises sont présentes dans l'ensemble des régions du Québec, à l'exception de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (voir tableau 1). On les retrouve notamment dans les régions de Montréal (19), de Québec (14) et du Bas-Saint-Laurent (12). Dans la majorité des cas, on ne compte qu'une seule coopérative par établissement d'enseignement. Cependant, on retrouve dans certaines universités plus d'une coopérative, en raison des besoins qui diffèrent d'une faculté à l'autre.

La région de Montréal, avec ses 19 coopératives, compte le plus grand nombre de membres, soit 254 895. Il représente près de 48 % des membres de coopératives en milieu scolaire. La région de Québec, malgré un nombre important de coopératives (14), ne totalise que 53 026 membres. La région de la Montérégie la devance avec 69 376 membres. La taille des établissements d'enseignement de cette région la favorise à ce chapitre.

Le nombre moyen de membres par coopérative varie également d'une région à l'autre. En effet, de 179 membres dans la région Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine, cette moyenne passe à 13 416 membres par coopérative dans la région de Montréal.

Les revenus des coopératives en milieu scolaire atteignaient, en 1990, près de 50 millions de dollars. Toutefois, celles de la région de Montréal, qui représentent 22,3 % des coopératives, réalisent 48 % du chiffre d'affaires global, soit 24 millions de dollars. La seconde région en importance est celle de Québec avec un volume d'affaires de plus de 8 millions de dollars.

Le revenu moyen par coopérative pour cette période se situe à 588 000 $. Il varie de 4 000 $ pour la région de Laval à 1 263 000 $ pour celle de Montréal. Ceci s'explique par le nombre élevé de coopératives en milieu universitaire de cette région. En effet, les deux régions qui affichent les plus hauts revenus par coopérative sont celles de Montréal et de Québec, où sont situées les principales universités.

TABLEAU 1
Répartition régionale des coopératives du milieu scolaire, du nombre de membres et des revenus, en 1990

Région	Nombre de coopératives	Nombre de membres	Nombre de membres par coopérative	Revenus (000$)	Moyenne de revenus par coopérative (000$)
01 Bas-Saint-Laurent	12	34 085	2 840	3 183	265
02 Saguenay / Lac-Saint-Jean	4	17 979	4 495	1 252	313
03 Québec	14	53 026	3 788	8 429	602
04 Mauricie / Bois-Francs	4	14 601	3 650	2 894	724
05 Estrie	2	16 391	8 196	1 433	717
06 Montréal	19	254 895	13 416	24 002	1 263
07 Outaouais	2	19 369	9 685	2 018	1 009
08 Abitibi-Témiscamingue					
09 Côte-Nord	3	4 273	1 424	256	85
10 Nord-du-Québec					
11 Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine	1	179	179	28	28
12 Chaudière-Appalaches	7	11 751	1 679	686	98
13 Laval	1	189	189	4	4
14 Lanaudière	4	12 006	3 002	772	193
15 Laurentides	3	27 469	9 156	1 096	365
16 Montérégie	9	69 376	7 708	3 910	434
Total	**85**	**535 589**	**6 301**	**49 963**	**588**

Source : Direction des coopératives, MICT

2.3 ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DU NOMBRE DE COOPÉRATIVES DE 1986 À 1990

Dans la présente étude, nous avons réparti les coopératives en milieu scolaire en trois groupes, soit celles des niveaux secondaire, collégial et universitaire.

Le nombre total de coopératives actives [1] est passé de 66 à 85 entre 1986 et 1990, soit une hausse de 28,8 %. Le tableau 2 montre l'évolution du nombre de coopératives pour chacun des groupes.

Les coopératives de niveau secondaire ont connu la plus forte hausse de leur nombre en termes tant relatifs qu'absolus. En effet, de 1986 à 1990, 10 nouvelles coopératives ont démarré leurs opérations, ce qui représente une augmentation de 50,0 %. Les coopératives en milieux collégial et universitaire ont, quant à elles, vu leur nombre augmenter respectivement de 5 et 4, ce qui représente des hausses de 14,3 % et de 36,4 %.

Les coopératives en milieu secondaire représentaient, en 1986, 30,3 % du nombre total de coopératives. Alors qu'en 1990, elles en formaient 35,3 %. Les coopératives en milieu universitaire ont connu une hausse de près de 1 % de leur poids relatif au cours de cette même période. Cependant, les coopératives en milieu collégial, qui représentaient pour 53,0 % de l'ensemble des coopératives en 1986, n'en constituaient plus que 47,1 % en 1990.

2.4 ÉVOLUTION DES REVENUS DE 1986 À 1990

Le graphique 2 présente l'évolution des revenus des coopératives de 1986 à 1990. Au cours de cette période, les revenus sont passés de 32,7 millions à près de 50 millions de dollars, ce qui représente une hausse annuelle moyenne de 13,2 % de leur chiffre d'affaires. Cette progression des revenus est intéressante si on la compare à l'augmentation annuelle moyenne de l'indice

TABLEAU 2
Évolution du nombre de coopératives du milieu scolaire, de 1986 à 1990

Catégorie	1986	1987	1988	1989	1990	Variation 90 / 86 (%)	Poids relatif	
							1986	1990
Secondaire	20	23	26	26	30	50,0	30,3 %	35,3 %
Collégial	35	38	38	40	40	14,3	53,0 %	47,1 %
Universitaire	11	13	15	15	15	36,4	16,7 %	17,6 %
Total	**66**	**74**	**79**	**81**	**85**	**28,8**	**100,0 %**	**100,0 %**

Source : Direction des coopératives, MICT

GRAPHIQUE 2

Évolution des revenus des coopératives du milieu scolaire, de 1986 à 1990 (000 $)

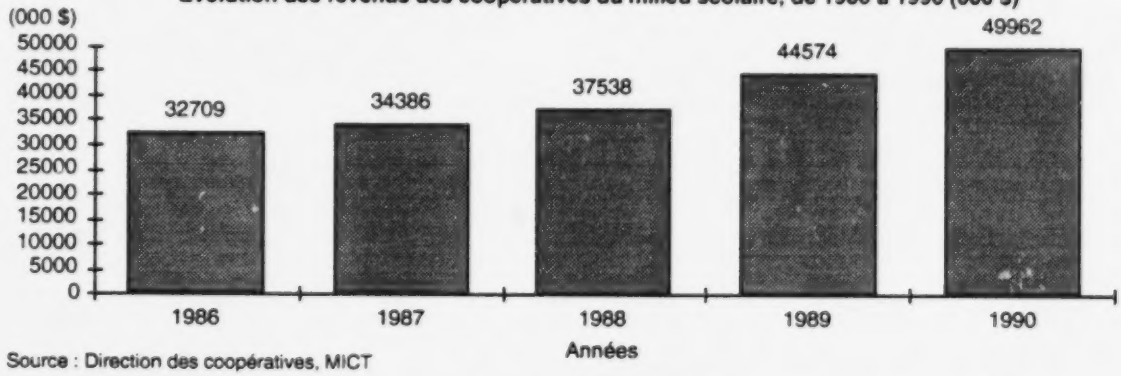

Source : Direction des coopératives, MICT

1 Nous considérons comme actives les coopératives du milieu scolaire qui ont présenté leurs états financiers à la Direction des coopératives.

des prix à la consommation, qui, pour la même période, atteint 5,5 %.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des coopératives en milieu scolaire au Québec a progressé de 52,7 %, de 1986 à 1990. Cependant, soulignons qu'au cours de cette période, il a plus que doublé dans quatre régions. En effet, les revenus des coopératives des régions de l'Estrie, de la Mauricie / Bois-Francs, du Bas-Saint-Laurent et de la Chaudière-Appalaches ont augmenté respectivement de 113,3 %, 116,8 %, 127,9 % et de 169,4 %. Les plus faibles hausses ont été enregistrées par celles des régions du Nord-du-Québec (25,3 %), de Montréal (34,2 %) et du Saguenay / Lac-Saint-Jean (38,6 %).

Le tableau 3 nous démontre que les variations des revenus diffèrent d'un groupe à l'autre. En effet, les entre ces entreprises. En effet, les coopératives en milieu scolaire sont de taille plus modeste que celles en milieu collégial ou universitaire ; la gamme de produits offerts est moins large. En ce qui a trait à l'augmentation des revenus moyens, pour la période couverte par l'étude, ce sont les coopératives en milieu secondaire qui affichent la plus forte hausse (34,4 %), suivies de celles en milieu collégial (22,8 %) et de celles en milieu universitaire (18,2 %).

En 1986, les coopératives en milieu universitaire étaient à l'origine de 53,8 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des coopératives étudiantes et, en 1990, de 56,8 %. Pour leur part, les coopératives en milieu collégial ont vu leur chiffre d'affaires, au cours de cette période, chuter, de 44,2 % à 40,6 %. Quant à celui des coopératives en milieu secondaire, il est passé de 2 % à 2,6 %.

TABLEAU 3
Évolution des revenus des coopératives du milieu scolaire, selon la catégorie, de 1986 à 1990 (000 $)

Catégorie	1986	1987	1988	1989	1990	Variation 90 / 86 (%)	Revenus moyens par coopérative (000 $)	
							1990	1986
Secondaire	635	807	873	927	1 289	103,0	43	32
Collégial	14 470	15 981	17 447	18 974	20 287	40,2	507	413
Universitaire	17 603	17 597	19 218	24 672	28 386	61,3	1 892	1 600
Total	**32 708**	**34 385**	**37 538**	**44 573**	**49 962**	**52,8**	**568**	**496**

Source : Direction des coopératives, MICT

coopératives en milieu collégial ont connu une hausse de 40,2 %, les coopératives en milieu universitaire, 61,3 % et celles en milieu secondaire, 103 %, entre 1986 et 1990.

La moyenne des ventes par coopérative varie aussi grandement d'un groupe à l'autre. En effet, en 1990, elle était de 43 000 $ pour les coopératives en milieu secondaire, de 507 000 $ pour celles en milieu collégial et de près de 1,9 million de dollars pour celles en milieu universitaire. Cet écart s'explique par la différence de taille

Toujours pour la même période, le montant des ventes par membre est demeuré stable à 94 $ (voir tableau 4). Notons cependant que dans le cas des coopératives en milieu secondaire, il a connu une hausse importante (63,2 %) passant de 38 $ à 62 $. Quant à celui des coopératives en milieu universitaire, il est demeuré relativement stable, passant de 132 $ à 136 $, ce qui représente une augmentation de 3 %. Les ventes par membre des coopératives en milieu collégial ont connu, quant à elles, une diminution de 8,2 %, passant de 73 $

TABLEAU 4
Évolution des ventes des coopératives par membre, selon la catégorie, de 1986 à 1990 ($)

Catégorie	1986	1987	1988	1989	1990	Variation 90/86 (%)
Secondaire	38	50	54	48	62	63,2
Collégial	73	67	65	68	67	-8,2
Universitaire	132	114	117	133	136	3,0
Total	**94**	**84**	**84**	**92**	**94**	**0**

Source : Direction des coopératives, MICT

à 67 $. Soulignons que cette donnée est établie en divisant le chiffre d'affaires par le nombre de membres. Par ailleurs, l'analyse des rapports annuels et de certaines données qui nous sont transmises, nous a démontré que plusieurs coopératives comptaient dans leurs rangs un nombre important de membres inactifs. De ce fait, on peut affirmer que le chiffre moyen de ventes par membre actif se situe bien au-delà de 94 $, comme on l'a indiqué plus haut.

2.5 OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR LES MEMBRES

Les coopératives en milieu scolaire satisfont au principe coopératif en matière d'affaires faites avec les membres et répondent facilement aux exigences de la loi à cet effet. En 1990, les données recueillies indiquent qu'elles ont effectué entre 86 % et 90 % de leurs ventes, quel que soit le groupe auquel elles appartiennent.

gnement, n'hésitent pas à devenir membres de coopératives qu'ils peuvent fréquenter quotidiennement.

2.6 ÉVOLUTION DES ACTIFS DE 1986 À 1990

Les actifs des coopératives en milieu scolaire sont passés, de 1986 à 1990, de près de 8,3 millions à plus de 13,1 millions de dollars, comme l'indique le graphique 3. Cette hausse de 58,2 % équivaut à une augmentation annuelle de 14,6 %.

Au cours de cette période, les coopératives en milieu universitaire ont affiché une hausse inférieure à la croissance moyenne du secteur. En effet, leurs actifs ont crû de 43,2 %, passant de 4,6 millions à 6,5 millions de dollars (voir tableau 5). Pour leur part, ceux des coopératives en milieu collégial ont, pendant la même période, connu une hausse de 73,6 %, passant de près de 3,5 millions à plus de 6 millions de dollars. Les coopératives en milieu

GRAPHIQUE 3

Évolution des actifs des coopératives du milieu scolaire, de 1986 à 1990 (000$)

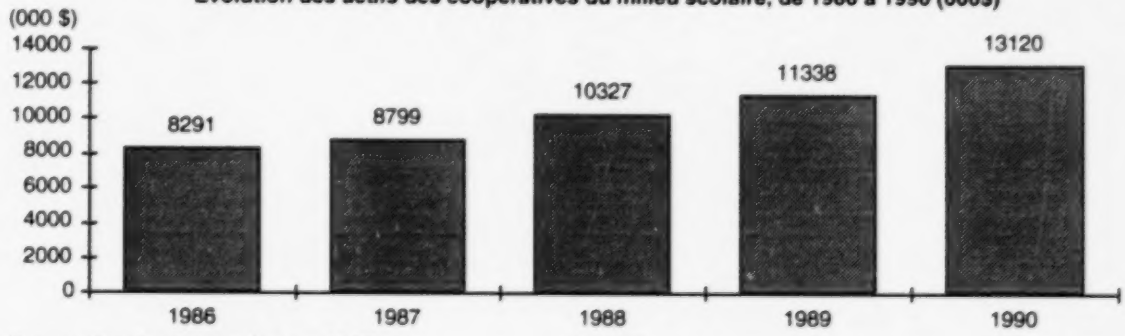

Source : Direction des coopératives, MICT

Cette situation s'explique par le fait que le milieu dans lequel les coopératives évoluent est relativement fermé. Les étudiants et le personnel de l'établissement d'enseignement secondaire, quant à elles, ont vu leurs actifs passer de près de 247 000 $ à plus de 539 000 $, soit une hausse de 118,6 %.

TABLEAU 5

Évolution des actifs des coopératives du milieu scolaire, selon la catégorie, de 1986 à 1990 (000 $)

Catégorie	1986	1987	1988	1989	1990	Variation 90 / 86 (%)
Secondaire	247	297	440	386	540	118,6
Collégial	3 469	4 126	4 743	5 633	6 041	73,6
Universitaire	4 565	4 376	5 145	5 319	6 539	43,2
Total	**8 291**	**8 799**	**10 328**	**11 338**	**13 120**	**58,2**

Source : Direction des coopératives, MICT

Les coopératives de la région de la Chaudière-Appalaches (voir annexe VI) ont enregistré la meilleure performance au chapitre de l'augmentation des actifs, soit une hausse de 220,4 %. Elles sont suivies par celles des régions de la Mauricie / Bois-Francs (120,5 %) des Laurentides (106,8 %) et du Saguenay / Lac-Saint-Jean (105,7 %). Seules celles de la région de la Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine ont connu une baisse de leurs actifs ; ils ont diminué de 6,8 %. Notons que dans cette région, on ne compte qu'une seule coopérative et ses actifs sont peu importants.

3 LE PORTRAIT FINANCER

3.1 ÉVOLUTION DES TROP-PERÇUS DE 1986 À 1990

Les trop-perçus pour l'ensemble des coopératives en milieu scolaire ont fluctué de manière importante, comme le montre le graphique 4. De 1986 à 1990, les trop-perçus ont chuté de 72,5 %, passant de 559 669 $ à 154 105 $. Cette diminution n'est toutefois pas constante puisqu'en 1987, ils s'élevaient à 663 282 $. Depuis lors, ils sont en baisse continue.

Cette importante diminution est due principalement aux déficits enregistrés par les coopératives de niveau universitaire (voir tableau 6). En 1986, elles affichaient des excédents de 255 762 $, en 1990, elles accusaient un déficit de 106 127 $, ce qui représente une diminution de 141,5 %. Les coopératives en milieu collégial ont réalisé la meilleure performance, n'accusant qu'une baisse de 12,1 %. Celles en milieu secondaire, quant à elles, ont vu leurs trop-perçus diminuer de 47,6 %.

Cependant la diminution des trop-perçus moyens par coopérative est encore plus importante. En effet, en 1986, la moyenne des trop-perçus était, pour l'ensemble des coopératives, de 8 480 $, alors qu'en 1990, elle n'était que de 1 813 $, soit une baisse de 78,6 % en comparaison de 72,5 % pour le total des trop-perçus. Cette constatation est également vraie pour chacune des catégories.

Compte tenu de la fluctuation des trop-perçus, nous avons pris en considération la somme des trop-perçus pour la période de 1986 à 1990 pour chacune des catégories. Ainsi, 8 coopératives en milieu secondaire, soit 23,5 %, ont un solde déficitaire de leurs trop-perçus pour cette période, 8 coopératives en milieu collégial, ou 29,3 % d'entre elles, présentent un solde négatif et 5 coopératives en milieu universitaire sont déficitaires, ce qui représente 33,3 % de leurs effectifs.

GRAPHIQUE 4

Évolution des trop-perçus des coopératives du milieu scolaire, de 1986 à 1990 ($)

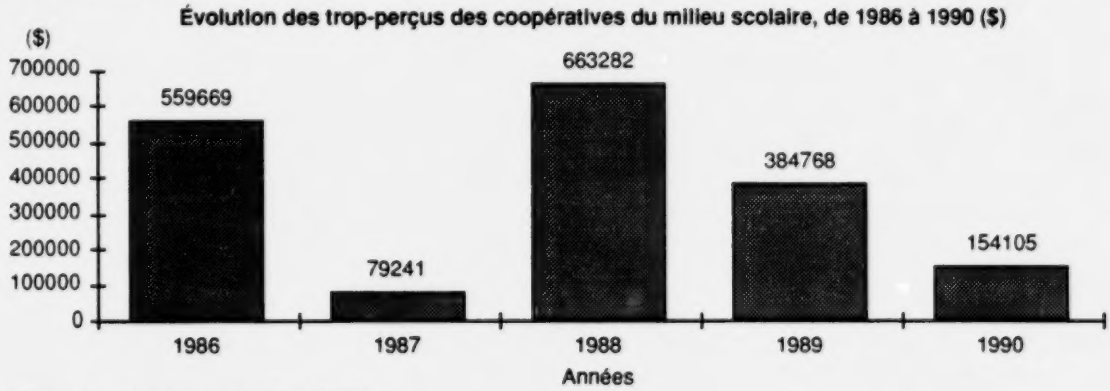

Source : Direction des coopératives, MICT

TABLEAU 6
Évaluation des trop-perçus des coopératives du milieu scolaire, selon la catégorie, de 1986 à 1990

Catégorie	1986			1990			Variation 90 / 86 (%)	
	Trop-perçus	Nombre	Moyenne	Trop-perçus	Nombre	Moyenne	Trop-perçus	Moyenne
Secondaire	19 534	20	977	10 236	30	341	-47,6	-65,1
Collégial	284 373	35	8 125	249 996	40	6 250	-12,1	-23,1
Universitaire	255 762	11	23 251	-106 127	15	-7 075	-141,5	-130,4
Total	**559 669**	**66**	**8 480**	**154 105**	**85**	**1 813**	**-72,5**	**-78,6**

Source : Direction des coopératives, MICT

Seulement 20 % de toutes les coopératives n'ont enregistré aucun déficit entre 1986 et 1990. Les coopératives en milieu universitaire semblent avoir le plus de difficulté à stabiliser leurs trop-perçus. En effet, 60 % d'entre elles ont deux et trois années déficitaires sur cinq. En 1990, leurs soldes négatifs sont suffisants pour rendre la catégorie déficitaire. L'expansion rapide et le développement de nouveaux secteurs d'activité, tels que l'informatique, peuvent expliquer ces difficultés.

3.2 LES RATIOS FINANCIERS

Dans cette étude, nous avons utilisé les ratios déterminés par Statistique Canada ainsi que ceux de la FCQMS (Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire) (voir tableau 7). Les activités des coopératives en milieu scolaire sont très variées. Cependant, la FCQMS, à la suite d'une enquête, conclut qu'entre 1986 et 1990, plus de 67 % des transactions étaient effectuées dans le

TABLEAU 7
Ratios financiers de l'ensemble des coopératives du milieu scolaire, de 1986 à 1990

	Fédération 1986	Statistique Canada 1986	Coopératives					Fédération 1990
			1986	1987	1988	1989	1990	
LES RATIOS DE RENTABILITÉ								
a) Marge de profit (%)	2,3	3,6	1,7	0,2	1,8	0,9	0,3	0,3
b) Rendement du capital investi (%)	20,7	43,9	15,1	1,7	13,8	6,7	2,3	2,6
c) Marge de profit brut (%)	18,7	36,4	26,9	20,9	19,5	19,1	21,9	21,5
LES RATIOS DE GESTION								
d) Rotation des inventaires (fois)	7,5	3,5	5,4	6,0	6,17	6,7	6,2	7,0
e) Période de recouvrement des comptes à recevoir (jours)	6,1	29,9	7,8	8,8	9,4	9,9	9,8	10,1
f) Rotation des immobilisations (fois ou $)	32,0	9,3	31,9	27,1	24,3	26,4	26,6	24,9
g) Rotation des actifs (fois ou $)	4,4	2,3	3,9	3,9	3,6	3,9	3,8	3,9
LES RATIOS DE LIQUIDITÉ								
h) Ratio de fonds de roulement (fois)	1,8	1,4	1,8	2,0	2,0	2,1	1,8	1,9
i) Ratio de liquidité (fois)	0,7	0,6	0,6	0,8	0,9	0,9	0,7	0,8
LES RATIOS DE SOLVABILITÉ								
j) Ratio dette/équité (%)	101,6	279,7	94,3	88,8	88,8	84,3	94,8	89,0
k) Ratio de la dette à long terme (%)	3,6	23,1	3,1	3,9	5,2	5,1	4,0	4,4
l) Ratio de l'avoir des membres (%)	49,6	26,4	51,5	53,0	53,0	54,3	51,2	52,9

Source : Direction des coopératives, MICT

domaine de la librairie et de la papeterie. Les ratios de Statistique Canada 1990 pour le domaine de la librairie et de la papeterie ne sont pas rendus publiques pour 1990. Soulignons que les ratios déterminés par la fédération sont semblables à ceux établis lors de notre étude, ce qui est usuel du fait qu'elle recrute ses coopératives membres surtout en milieux collégial et universitaire. Ces coopératives influent fortement sur les ratios en raison de leur chiffre d'affaires.

Certaines coopératives, en majorité en milieux collégial et universitaire, offrent à leurs membres des services non seulement dans la papeterie et librairie, mais aussi dans les services alimentaires, l'informatique et les écoles de conduite. Les coopératives en milieu secondaire, quant à elles, s'en tiennent principalement au secteur de la papeterie et librairie.

Comme dans les autres sections de cette étude, nous partageons ici les coopératives en trois catégories, soit les coopératives en milieux secondaire, collégial et universitaire.

Nous nous attarderons à deux années soit 1986 et 1990. Cependant il faut noter que l'année 1990 fut particulièrement difficile pour les coopératives en milieu scolaire. Les performances relativement différentes entre ces deux années ne sont pas nécessairement le reflet d'une tendance à la détérioration aussi importante. Le lecteur retrouvera en annexe les ratios pour chacune des catégories et des années ; comme ces données l'indiquent, les variations entre les différentes années ne sont pas négligeables.

3.2.1 Les ratios de rentabilité

Les ratios de rentabilité permettent d'évaluer l'efficacité globale des entreprises. Ils tiennent compte des revenus de ces dernières ainsi que de leurs investissements.

Le premier ratio analysé est celui de la marge des trop-perçus (avant impôts). Ainsi de 1986 à 1990, pour l'ensemble des coopératives, il est passé de 1,7 % à 0,3 %, soit une baisse de plus de 80 %. Notons qu'en 1986, il était déjà inférieur à celui établi par Statistique Canada (3,6 %) pour le secteur de la papeterie et librairie. On constate d'ailleurs une diminution de la marge des trop-perçus pour chacune des catégories de coopératives de ce secteur (annexes III, IV et V). Nous démontrerons ultérieurement que cette diminution ne résulte pas d'un manque d'efficacité des coopératives mais plutôt d'un choix que font les gestionnaires des coopératives.

Le rendement du capital investi, de 1986 à 1990, est passé de 15,1 % à 2,6 %. Cette importante diminution est attribuable aux coopératives en milieu universitaire. En effet, de 1986 à 1990, le rendement de ce groupe est passé de 15,2 % à - 3,7 %. Au cours de cette période, les deux autres catégories de coopératives ont aussi connu des baisses, mais moins importantes. Les coopératives en milieu collégial ont enregistré la plus faible diminution du rendement de leur capital investi. Ce dernier est passé de 15,4 % à 7,6 % pour la période de 1986 à 1990. Des projets d'expansion mal planifiés, des difficultés de gestion et de mauvaises relations de travail constituent les trois principaux facteurs qui expliquent cette baisse.

Le dernier ratio de rentabilité analysé est celui de la marge des trop-perçus bruts. En 1986, cette marge se situait à 26,9 %, selon la FCQMS, alors que celle établie par Statistique Canada était de 36,4 %. Notons qu'il s'agit ici d'une marge relativement élevée, puisqu'au cours des années subséquentes, elle se situait à environ 20 %. Les coopératives en milieu étudiant présentent une marge bénéficiaire plus faible que celle de l'ensemble du secteur, afin de satisfaire aux désirs exprimés par leurs membres. Ceci explique que la marge des trop-perçus nets est inférieure à celle du secteur de la papeterie et librairie établie par Statistique Canada. Une telle marge oblige les gestionnaires de ces coopératives à exceller dans l'administration de leur entreprise, afin d'obtenir les résultats escomptés.

En 1986, les coopératives en milieu universitaire affichaient la marge de trop-perçus bruts la plus élevée (30,4 %). En 1990, elle n'était plus que de 17,7 %. Il faut mentionner que plusieurs de ces coopératives sont actives dans le domaine de la vente de matériel informatique, où la marge des trop-perçus bruts est relativement faible (environ 12,4 % selon la FCQMS), en raison de la forte concurrence.

3.2.2 Les ratios de gestion

Les ratios de gestion représentent des unités de mesure qui permettent d'évaluer l'utilisation des ressources de l'entreprise.

Le premier ratio de ce groupe est celui du taux de rotation des inventaires. En 1986, Statistique Canada établissait ce taux pour ce type d'entreprise à 3,5 fois. Celui établi par la FCQMS pour ses coopératives membres était de 7,5, alors que pour l'ensemble des coopératives il était de 5,4 fois. Cela nous amène à conclure que les coopératives en milieu scolaire, dans leur ensemble, pratiquent une bonne gestion des stocks. Elles ne maintiennent pas d'inventaire inutile ou improductif. Pour l'année 1990, le taux de rotation des inventaires de l'ensemble des coopératives atteignait 6,2 fois.

En 1986, le ratio du taux de rotation des inventaires des coopératives en milieu secondaire ressemblait à celui établi par Statistique Canada, soit 4,3 fois. De plus, il est relativement stable pour les cinq années étudiées.

Pour la période étudiée, le ratio des coopératives en milieu collégial fluctue peu. Il varie entre 5,1 à 5,8. Les coopératives en milieu universitaire affichent un taux de rotation de leurs inventaires plus élevé. De plus, au fil des ans, celui-ci semble avoir tendance à augmenter. En effet, leurs activités de vente de matériel informatique les obligent à une gestion serrée des inventaires, car ce genre de matériel devient désuet et se dévalue rapidement. De ce fait, le ratio des inventaires, pour la même période, est passé de 5,3 à 7,3 fois.

Le second ratio de gestion analysé est celui de la période de recouvrement des comptes clients. Ce dernier, de 7,8 jours pour les coopératives, est de beaucoup inférieur à celui de 29,9 jours établi par Statistique Canada pour le secteur de la papeterie et librairie. Ceci s'explique par le fait que les ventes sont faites majoritairement au comptant. Ce sont les coopératives en milieu universitaire qui ont la plus longue période de recouvrement des comptes, elle se situe entre 9 à 12 jours.

En 1986, le ratio du taux de rotation des immobilisations pour l'ensemble des coopératives était de 31,9 fois. Pour la même année, Statistique Canada établissait à 9,3 fois. Ce ratio élevé s'explique par le fait que les entreprises de ce secteur, en général, investissaient plus dans l'infrastructure que les coopératives. Rappelons que ces dernières bénéficient souvent d'installations à coût modique dans leur établissement d'enseignement. De 1986 à 1990, ce taux est passé de 31,9 à 26,6 fois.

Le dernier ratio analysé de ce groupe est celui du taux de rotation des actifs. Encore une fois, on note que chez les coopératives scolaires le ratio est supérieur à celui du secteur de la papeterie et librairie. En effet, en 1986, il était de 3,9 fois, alors que celui du secteur était de 2,3 fois. Ce ratio, pour la période 1986 à 1990, est demeuré relativement stable variant de 3,6 à 3,9.

3.2.3 Les ratios de liquidité

Les ratios de liquidité permettent d'estimer la capacité d'une entreprise de respecter ses engagements à court terme.

Le ratio de fonds de roulement des coopératives (1,8) est légèrement supérieur à celui du secteur (1,4). De plus, il demeure stable pour la période de 1986 à 1990. Ce sont les coopératives en milieu universitaire qui présentent le ratio de fonds de roulement le plus faible. Notons qu'entre 1986 et 1990, il a varié de 1,6 à 1,8. Les coopératives en milieu secondaire, quant à elles, ont des liquidités plus élevées par rapport à leurs exigibilités. Cependant, de 1986 à 1990, ce ratio est passé de 4,6 à 2,8 fois.

Le ratio de liquidité, quant à lui, est comparable à celui du secteur. En 1986, il était de 0,6 pour les trois groupes analysés, et de 0,7, en 1990.

3.2.4 Les ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité permettent de mieux connaître la structure de financement d'une entreprise.

À l'exemple des autres groupes de ratios, les ratios de solvabilité des coopératives permettent de mettre en lumière le faible endettement de ces dernières. Le ratio dette / équité était pour les coopératives, en 1986, de 94,3 %, alors que celui du secteur se situait à 279,7 %. Les coopératives en milieu universitaire contribuent à l'augmentation de ce ratio. En 1986 et 1990, il était, pour ces dernières de 135,4 % et de 134,9 % respectivement. Ces coopératives présentent une structure d'immobilisations et d'investissements beaucoup plus importante que celles en milieu collégial ou secondaire.

Le deuxième ratio analysé de cette catégorie est celui de la dette à long terme. Il était, en 1986, de 3,1 % pour les coopératives comparativement à 23,1 % pour l'ensemble du secteur. En 1990, pour les coopératives, ce ratio était à la hausse, soit de 4,0 %.

Le ratio de l'avoir des membres permet de constater, pour les coopératives, un pourcentage d'avoir plus important que celui des entreprises du secteur. De 1986 à 1990, il passait de 51,5 % à 51,2 %, alors que Statistique Canada a établi qu'en 1986, ce ratio se situait à 26,4 % pour le secteur.

En résumé, ce groupe de ratios permet de constater que les coopératives ont un endettement moindre que les entreprises du secteur et que la période de financement de leurs dettes est plus courte.

4 IMPACT DES COOPÉRATIVES DU MILIEU SCOLAIRE

4.1 LE NOMBRE DE MEMBRES

Le nombre de membres, de 1986 à 1990, a augmenté de 51,9 % dans les coopératives en milieu scolaire, alors que le nombre de coopératives n'a augmenté que de 28,8 % (voir tableau 8). Il faut cependant prendre en considération que certaines coopératives ne tiennent pas à jour le registre de leurs membres puisqu'elles n'en éliminent pas les membres inactifs.

Au cours de la période étudiée, les coopératives en milieux collégial et universitaire ont connu la plus forte hausse du nombre de leurs membres, soit respectivement 51,1 % et 56,7 %.

Entre 1986 et 1990, la croissance du nombre de coopératives n'a pas été aussi rapide. Elle a été de 14,3 % pour les coopératives en milieu collégial et de 36,4 % pour celles en milieu universitaire. De ce fait, le nombre moyen de membres est passé de 5 696 à 7 531 pour les coopératives en milieu collégial et de 12 143 à 13 956 pour celles en milieu universitaire.

Les coopératives en milieu secondaire ont vu, quant à elles, le nombre de leurs membres augmenter de 23,5 %. Parallèlement, le nombre de coopératives a crû de 50 %, entraînant une baisse du nombre moyen de membres de 17,8 %. Il est ainsi passé de 844 à 694 membres par coopérative.

4.2 LE RÔLE SOCIOÉCONOMIQUE

Les coopératives en milieu scolaire constituent pour les étudiants un excellent outil d'apprentissage à la vie économique. Elles initient leurs membres à la gestion d'une entreprise ainsi qu'aux valeurs démocratiques véhiculées par les coopératives. Elles permettent aussi de faire connaître le milieu coopératif aux futurs administrateurs, ceux qui en assureront la relève.

En plus de leur rôle éducatif, les coopératives du milieu scolaire satisfont adéquatement aux besoins de leur clientèle. L'éventail des services proposés démontre bien la volonté de ces coopératives de répondre aux attentes de leurs membres. Certaines, par exemple, en plus des services de papeterie et de librairie offrent des services de cafétéria, de dépanneur, des cours de conduite automobile, etc.

Conscientes également de la situation financière de leurs membres, les coopératives du milieu de l'enseignement apportent une attention particulière à leur marge de trop-perçus. En 1986, cette marge pour l'ensemble des coopératives se situait à 74 % de celle du secteur librairie et papeterie.

TABLEAU 8
Évolution du nombre de membres par rapport au nombre de coopératives du milieu scolaire, de 1986 à 1990

Catégorie	Augmentation du nombre de membres (%)	Augmentation du nombre de coopératives (%)	Nombre moyen de membres par coopérative		Variation 90 / 86 (%) du nombre de membres
			1986	1990	
Secondaire	23,5	50,0	844	694	-17,8
Collégial	51,1	14,3	5 696	7 531	32,2
Universitaire	56,7	36,4	12 143	13 956	14,9
Total	**51,9**	**28,8**	**5 300**	**6 252**	**18,0**

Source : Direction des coopératives, MICT

CONCLUSION

Les coopératives du milieu scolaire ont connu au cours de leur existence des phases de développement intense suivies de phases de déclin marqué.

Malgré certaines erreurs de parcours, le mouvement des coopératives du milieu scolaire se porte bien dans son ensemble. Il connaît même, depuis quelques années, une nouvelle phase de développement et de consolidation de ses acquis. Cet attrait pour ce type de coopérative (démontré par une hausse du nombre de membres et du nombre de coopératives) n'est pas étranger aux avantages de plus en plus évidents que retirent les membres de leurs coopératives. À cet égard, la présente étude nous a permis de constater que ces coopératives obtiennent des marges de trop-perçus bruts inférieures de 26 % à la concurrence. Cela signifie donc que les coopératives du milieu scolaire jouent un rôle de premier plan dans la satisfaction des besoins communs de leurs membres.

Par ailleurs, l'histoire nous apprend que l'évolution de ces coopératives est étroitement liée à celle de leur fédération. En effet, chaque fois que celle-ci a connu des difficultés, l'ensemble du mouvement s'en est ressenti. La Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire offre à ses coopératives membres des services de soutien technique et de formation. Ces services assurent une certaine continuité dans les coopératives malgré un taux de rotation des administrateurs relativement élevé.

Le succès des coopératives du milieu scolaire se répercute sur l'ensemble du mouvement coopératif. Ces entreprises sont en effet des instruments pratiques et de premier plan de l'apprentissage du coopératisme et de l'entreprenariat collectif. L'expansion de la formule coopérative étudiante est un gage à moyen et long terme d'une relève dynamique et acquise au principe de la coopération, dont profitera l'ensemble des secteurs coopératifs.

Les défis des prochaines années pour les coopératives du milieu scolaire demeurent nombreux. Meilleurs prix et services aux membres, diversité des produits offerts, formation continue des administrateurs et des gestionnaires sont autant d'éléments qui obligent les coopératives à faire preuve de dynamisme et d'adaptation. Pour relever ces défis, elles devront recourir plus que jamais à la solidarité, également continuer à investir dans leur fédération afin de réaliser des économies d'échelle et se donner des services de soutien efficaces.

ANNEXE I

LISTE DES RÉGIONS ADMINISTRATIVES

01 Bas-Saint-Laurent
02 Saguenay / Lac-Saint-Jean
03 Québec
04 Mauricie / Bois-Francs
05 Estrie
06 Montréal
07 Outaouais
08 Abitibi-Témiscamingue
09 Côte-Nord
10 Nord-du-Québec
11 Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine
12 Chaudière-Appalaches
13 Laval
14 Lanaudière
15 Laurentides
16 Montérégie

ANNEXE II

DÉFINITION DES RATIOS FINANCIERS

Les ratios de rentabilité

a) Marge de profit (%) = $\frac{\text{Trop-perçus d'opération avant impôt X 100}}{\text{Ventes}}$

b) Rendement du capital investi (%) = $\frac{\text{Trop-perçus de l'exercice X 100}}{\text{Avoir des membres – Trop-perçus de l'exercice}}$

c) Marge de profit brut (%) = $\frac{\text{Ventes – coût des ventes X 100}}{\text{Ventes}}$

Les ratios de gestion

d) Rotation des inventaires (fois) = $\frac{\text{Coût des ventes}}{\text{Inventaire moyen}}$

e) Période de recouvrement des comptes à recevoir (jours) = $\frac{\text{Comptes à recevoir X 365}}{\text{Ventes}}$

f) Rotation des immobilisations (fois) = $\frac{\text{Ventes}}{\text{Immobilisations nettes}}$

g) Rotation des actifs (fois) = $\frac{\text{Ventes}}{\text{Actif total}}$

Les ratios de liquidité

h) Ratio du fonds de roulement (fois) = $\frac{\text{Actif à court terme}}{\text{Passif à court terme}}$

i) Ratio de liquidité (fois) = $\frac{\text{Actif à court terme – inventaires}}{\text{Passif à court terme}}$

Les ratios de solvabilité

j) Ratio dette / équité (%) = $\frac{\text{Passif total X 100}}{\text{Avoir des membres}}$

k) Ratio de la dette à long terme (%) = $\frac{\text{Dette à long terme X 100}}{\text{Actif total}}$

l) Ratio de l'avoir des membres (%) = $\frac{\text{Avoir des membres X 100}}{\text{Actif total}}$

ANNEXE III

RATIOS FINANCIERS DES COOPÉRATIVES DU MILIEU SECONDAIRE, DE 1986 À 1990

RATIOS NIVEAU SECONDAIRE	Fédération 1986	Coopératives					Fédération 1990
		1986	1987	1988	1989	1990	
LES RATIOS DE RENTABILITÉ							
a) Marge de profit (%)	2,3	3,1	3,7	1,9	5,0	0,8	0,3
b) Rendement du capital investi (%)	20,7	10,6	14,5	6,5	16,6	2,8	2,6
c) Marge de profit brut (%)	18,7	26,5	25,6	14,6	17,7	15,4	21,5
LES RATIOS DE GESTION							
d) Rotation des inventaires (fois)	7,5	4,3	4,6	4,7	4,1	4,4	7,0
e) Période de recouvrement des comptes à recevoir (jours)	6,1	7,1	6,1	1,7	3,9	4,9	10,1
f) Rotation des immobilisations (fois)	32,0	12,0	14,5	16,1	17,4	22,8	24,9
g) Rotation des actifs (fois)	4,4	2,6	2,7	2,0	2,4	2,4	3,9
LES RATIOS DE LIQUIDITÉ							
h) Ratio de fonds de roulement (fois)	1,8	4,6	4,7	2,3	5,3	2,8	1,9
i) Ratio de liquidité (fois)	0,7	1,9	2,1	1,3	2,3	1,3	0,8
LES RATIOS DE SOLVABILITÉ							
j) Ratio dette/équité (%)	1,0	21,5	24,7	59,6	19,4	47,6	89,0
k) Ratio de la dette à long terme (%)	3,6	0,0	0,6	0,4	0,5	0,3	4,4
l) Ratio de l'avoir des membres (%)	49,6	82,3	80,2	62,7	83,7	69,6	52,9

ANNEXE IV

RATIOS FINANCIERS DES COOPÉRATIVES DU MILIEU COLLÉGIAL, DE 1986 À 1990

RATIOS NIVEAU COLLÉGIAL	Fédération 1986	Coopératives					Fédération 1990
		1986	1987	1988	1989	1990	
LES RATIOS DE RENTABILITÉ							
a) Marge de profit (%)	2,3	2,0	1,2	1,6	1,9	1,2	0,3
b) Rendement du capital investi (%)	20,7	15,4	8,5	11,7	12,6	7,6	2,6
c) Marge de profit brut (%)	18,7	22,5	21,9	22,0	22,3	28,1	21,5
LES RATIOS DE GESTION							
d) Rotation des inventaires (fois)	7,5	5,7	5,5	5,6	5,8	5,1	7,0
e) Période de recouvrement des comptes à recevoir (jours)	6,1	6,1	6,9	7,4	10,5	9,9	10,1
f) Rotation des immobilisations (fois)	32,0	37,6	35,4	23,6	21,7	20,1	24,9
g) Rotation des actifs (fois)	4,4	4,2	3,9	3,7	3,4	3,4	3,9
LES RATIOS DE LIQUIDITÉ							
h) Ratio de fonds de roulement (fois)	1,8	2,2	2,3	2,2	2,2	2,1	1,9
i) Ratio de liquidité (fois)	0,7	0,5	0,8	0,8	1,0	0,8	0,8
LES RATIOS DE SOLVABILITÉ							
j) Ratio dette/équité (%)	101,6	63,7	68,7	75,1	76,8	68,3	89,0
k) Ratio de la dette à long terme (%)	3,6	3,4	3,0	6,0	6,6	4,9	4,4
l) Ratio de l'avoir des membres (%)	49,6	61,1	59,3	57,1	56,5	58,8	52,9

ANNEXE V

RATIOS FINANCIERS DES COOPÉRATIVES DU MILIEU UNIVERSITAIRE, DE 1986 À 1990

RATIOS NIVEAU UNIVERSITAIRE	Fédération 1985	Coopératives					Fédération 1990
		1986	1987	1988	1989	1990	
LES RATIOS DE RENTABILITÉ							
a) Marge de profit (%)	2,3	1,5	-0,8	1,9	-0,1	-0,4	0,3
b) Rendement du capital investi (%)	20,7	15,2	-6,7	17,1	-0,7	-3,7	2,6
c) Marge de profit brut (%)	18,7	30,4	19,8	17,4	16,7	17,7	21,5
LES RATIOS DE GESTION							
d) Rotation des inventaires (fois)	7,5	5,3	6,7	6,8	7,7	7,3	7,0
e) Période de recouvrement des comptes à recevoir (jours)	6,1	9,3	10,7	11,6	9,6	9,8	10,1
f) Rotation des immobilisations (fois)	32,0	30,0	23,1	25,5	32,6	34,8	24,9
g) Rotation des actifs (fois)	4,4	3,9	4,0	3,7	4,6	4,3	3,9
LES RATIOS DE LIQUIDITÉ							
h) Ratio de fonds de roulement (fois)	1,8	1,6	1,7	1,8	1,8	1,6	1,9
i) Ratio de liquidité (fois)	0,7	0,7	0,7	0,9	0,8	0,7	0,8
LES RATIOS DE SOLVABILITÉ							
j) Ratio dette/équité (%)	101,6	135,4	121,3	107,0	101,3	134,9	89,0
k) Ratio de la dette à long terme (%)	3,6	2,9	4,92	4,9	3,9	3,4	4,4
l) Ratio de l'avoir des membres (%)	49,6	42,5	45,2	48,3	49,7	42,6	52,9

ANNEXE VI

ÉVOLUTION DES ACTIFS DES COOPÉRATIVES DU MILIEU SCOLAIRE, SELON LA RÉGION, DE 1986 À 1990 (000 $)

Région	1986	1987	1988	1989	1990	Variation 90 / 86 (%)
1	581	638	654	654	726	24,9
2	159	200	227	365	326	105,7
3	935	1 117	1 244	1 399	1 626	73,9
4	300	348	371	437	663	120,5
5	174	190	237	233	297	71,2
6	4 808	4 714	5 521	5 782	6 896	43,4
7	230	246	304	339	438	89,9
8	62	60	44	64	110	79,4
9	–	–	–	–	–	–
10	–	–	–	–	–	–
11	6	5	7	6	5	16,8
12	84	101	180	192	269	220,4
13	–	–	–	–	3	–
14	136	144	191	266	266	95,5
15	125	155	313	238	259	106,8
16	691	882	1 035	1 364	1 236	78,9
Total	**8 291**	**8 800**	**10 328**	**11 339**	**13 120**	**54,2**

BIBLIOGRAPHIE

Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire, *Statistiques financières 1986-1990, Les coopératives en milieu scolaire*, 1991.

Protégez-vous, *Coopératives étudiantes*, p. 37-45, février 1985.

Revue Commerce, *La jeunesse à la barre*, p. 108-111, vol. 91, no 12, 1989.

Revue Desjardins, *Au-delà des jobs, la relève coopérative au Québec*, p.7-10, vol. 52, no 4, 1986.

Revue Desjardins, *Le virage technologique de Coopoly*, p. 27-29, vol. 53, no 5, 1987.

Revue Desjardins, *Partenaires... pour l'avenir*, p. 9-11, vol. 54, no 2, 1988.

Statistique Canada, *L'indice des prix à la consommation* catalogue 62-001, de 1986 à 1990.

Statistique Canada, *Statistiques financières des sociétés 1987*, catalogue 61-207, 1988.

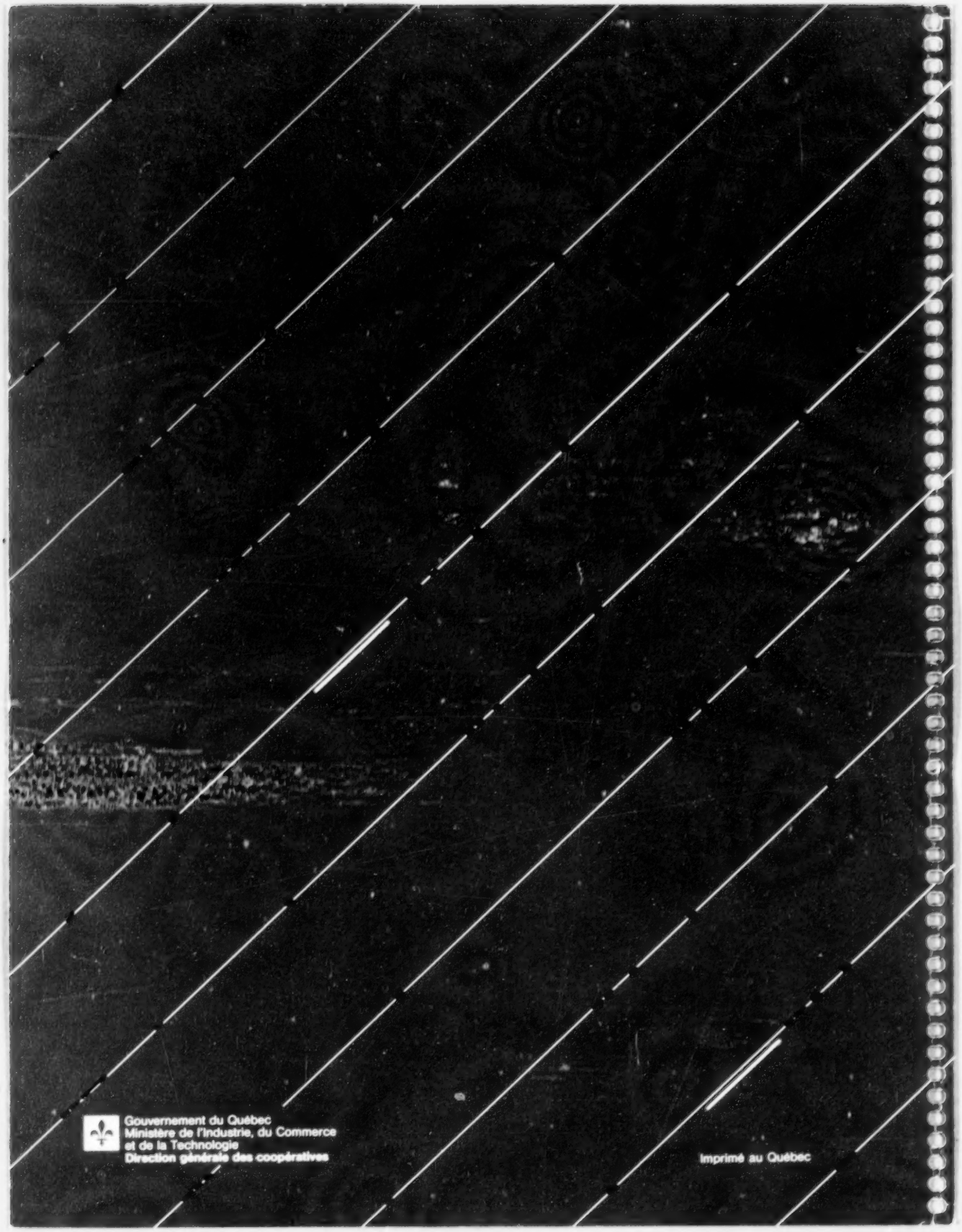

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Industrie, du Commerce
et de la Technologie
Direction générale des coopératives

Imprimé au Québec